

Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-troisième année

3945e séance

Jeudi 19 novembre 1998, à 12 h 50

New York

Président :	M. Burleigh	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Bahreïn	M. Buallay
	Brésil	M. Cordero
	Chine	M. Shen Guofang
	Costa Rica	M. Niehaus
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Dejammet
	Gabon	M. Dangue Réwaka
	Gambie	M. Jagne
	Japon	M. Konishi
	Kenya	M. Mahugu
	Portugal	M. Soares
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Richmond
	Slovénie	M. Türk
	Suède	M. Lidén

Ordre du jour

La situation en Afrique

Rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (S/1998/318)

98-86459 (F)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 12 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afrique

Rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (S/1998/318)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis des documents S/1998/1090 et S/1998/1091, qui contiennent le texte de deux projets de résolution élaborés au cours des consultations préalables du Conseil.

Ces documents sont le résultat des efforts que le Conseil ne cesse de déployer pour donner suite de manière exhaustive et concrète aux recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général, en date du 13 avril 1998, sur «Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique», rapport que le Conseil lui avait demandé de présenter dans sa déclaration en date du 25 septembre 1997 (S/PRST/1997/46).

Dans le contexte de l'examen du rapport du Secrétaire général, et conformément à la résolution 1170 (1998) en date du 28 mai 1998, le Conseil a convoqué une deuxième réunion au niveau ministériel, le 24 septembre 1998, pour examiner la question de la situation en Afrique.

Le 10 novembre 1998, le Conseil a invité le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Mme Sadako Ogata, à l'informer au cours d'une séance officielle sur la protection des activités d'assistance humanitaire aux réfugiés et autres personnes touchées par un conflit, qui était l'une des questions mises en exergue dans le rapport du Secrétaire général.

Le Groupe de travail ad hoc du Conseil sur l'Afrique établi conformément à la résolution 1170 (1998) a été chargé d'examiner toutes les recommandations du rapport du Secrétaire général ayant trait au maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que de soumettre à l'examen du Conseil des propositions détaillées sur les mesures concrètes à prendre. En septembre de cette année, le Conseil s'est prononcé sur la première série de propositions présentées par le Groupe de travail ad hoc.

Le Conseil va adopter aujourd'hui de nouvelles mesures concrètes afin de mettre en oeuvre les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général.

Au nom des membres du Conseil, je félicite le Représentant permanent du Gabon, l'Ambassadeur Denis Dangue Réwaka, Président du Groupe de travail ad hoc sur l'Afrique, de son leadership et de son attachement à ce processus.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur les deux projets de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre les projets de résolution aux voix.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Je vais tout d'abord mettre aux voix le projet de résolution figurant dans le document S/1998/1090.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bahreïn, Brésil, Chine, Costa Rica, France, Gabon, Gambie, Japon, Kenya, Portugal, Fédération de Russie, Slovénie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1208 (1998).

Je vais à présent mettre aux voix le projet de résolution figurant dans le document S/1998/1091.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bahreïn, Brésil, Chine, Costa Rica, France, Gabon, Gambie, Japon, Kenya, Portugal, Fédération de Russie, Slovénie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1209 (1998).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 55.